



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 122974

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur une maladie rare en France, la fibromyalgie. Bien que reconnue par l'OMS depuis 1992, la fibromyalgie, qui touche officiellement plus de 2 millions de personnes en France (soit entre 2 % et 5 % de la population), est une maladie marginalisée par les services publics du monde médical. Peu étudiées, les causes de la maladie restent controversées. Les personnes atteintes de la fibromyalgie souffrent de fatigue généralisée et d'intenses douleurs musculaires et ne bénéficient d'aucun traitement réellement adapté. Aussi elles souhaiteraient être reconnues comme personnes handicapées et bénéficier d'une prise en charge à 100 % de leurs soins médicaux, souvent coûteux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend adopter pour garantir une meilleure reconnaissance de la maladie, améliorer sa prise en charge par la sécurité sociale - y compris jusqu'à la reconnaissance d'un handicap - et, enfin, pour dynamiser le développement de la recherche sur cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122974

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4372